

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1978)
Heft: 470

Artikel: Vacances scolaires et décentralisation
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1027328>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Finances fédérales : la corde est tendue

Le tableau caricatural des conseillers nationaux discutant du "paquet financier" à coup d'arrière-pensées électoralistes n'est pas exact. Bien sûr les élections, bien sûr les clientèles, mais ce n'était pas tout. Il y a, il y a eu, aussi, affrontements sincères et incompréhensions.

Le centre-droit est persuadé d'avoir fait une importante concession à la gauche, à savoir: une TVA réduite à 7 pour cent, soit une réduction importante de la fiscalité indirecte par rapport à ce qui avait été admis par les socialistes; sur cette lancée, les allègements de l'IDN, — 400 millions, ont été maintenus au même niveau. Et, résultante de ces deux décisions, l'équilibre budgétaire a cessé d'être un tabou.

Les socialistes, sur la base des expériences du premier tour — cette donnée est essentielle — estiment que les secteurs les plus prospères de notre économie, et en premier lieu les banques, doivent être mis à contribution.

Il est vrai que les banques, paient des im-

pôts déjà lourds! Mais moins que d'autres branches de l'économie, compte tenu de leurs réserves latentes, et aussi par le fait que l'imposition à l'intensité du rendement (rapport entre le capital et le bénéfice) leur est favorable.

L'exigence socialiste est donc, eu égard à l'ensemble de la situation économique, légitime. C'est même un minimum.

Le Conseil fédéral avait admis ce point de vue. Mais M. Chevallaz, au lieu de se lancer nettement dans une intervention suscitant le compromis, et admettant pour des raisons politiques l'impôt sur les opérations fiduciaires, plaida pour le refus, protesta "in extremis" qu'il s'en remettait au Conseil national.

Comment ne pas s'étonner que dans une affaire de cette importance le Conseil fédéral, ou du moins son porte-parole, n'ait pas fait un choix politiquement clair?

Reste une semaine, moins même, pour accorder les violons... Le Parti démocrate-chrétien qui n'a jamais voulu d'un tête-à-tête avec les seuls radicaux doit jouer les conciliateurs. Lundi, M. Wyler jouait gros à Berne.

Cette fois, la corde est correctement tendue. Le jeu politique, quoi qu'on en dise, y gagne en clarté.

VAUD

Vacances scolaires et décentralisation

A Lausanne, les élèves des écoles primaires et des collèges ont repris le chemin de l'école le 21 août, ceux qui fréquentent un établissement cantonal (gymnase, école de commerce) le 14.

Certaines communes ont choisi la date cantonale de rentrée (avec six semaines de vacances en été et deux semaines en automne), d'autres, comme Lausanne, ont préféré sept semaines en été et une semaine en automne.

Bref, un "désordre" qui a fait couler pas mal d'encre... et occasionné pas mal de perturbations dans des déplacements estivaux et familiaux. Une explication de la situation!

En mai dernier, les députés ont, malgré les pressions du chef du Département de l'instruction publique renoncé à enlever aux communes la compétence de fixer la date de la rentrée scolaire.

Pendant des années, les communes ont connu des durées de vacances d'été différentes, sans que cela provoque la moindre protestation. Les gymnases cantonaux étaient alors concentrés à Lausanne, et l'Etat avait adopté le régime

des vacances lausannoises. Au moment où fut ouvert un gymnase à Yverdon, fut retenue pour tous les gymnases la solution yverdonnoise (six semaines en été, deux semaines en automne) et les autorités cantonales cherchèrent à convaincre les communes qui avaient sept semaines de vacances de passer à six semaines. A Lausanne, la commission scolaire refusa de modifier un régime qui semblait donner satisfaction aux élèves et aux parents, alors que quelques communes de la périphérie acceptaient. D'où une "harmonisation impossible" et une "situation absurde", pour reprendre les titres de certains journaux.

En fait, pour éviter qu'une famille lausannoise ait une fille qui recommence le 14 (au gymnase) et une autre le 21 août (dans un collège ou une école primaire), la solution est simple: il suffit que l'Etat adopte pour chacun des gymnases le régime en vigueur dans les écoles de la commune concernée.

La création de gymnases à Yverdon, Burier (et dans une moindre mesure à Pully) s'est faite sous le signe de la décentralisation. Pourquoi l'Etat n'opterait-il pas pour une harmonisation régionale, tenant compte des particularités et des habitudes locales? Car il n'existe aucune raison impérative d'imposer à tous les gymnases une même date de rentrée.

BAGATELLES

Né le 18 janvier 1930, Rolf R. Bigler vient de mourir après une vie très agitée, dans l'industrie et dans la presse. Sa thèse de doctorat, défendue à Cologne, touche à la Suisse romande puisqu'elle est intitulée "Der libertäre Sozialismus in der Westschweiz" (Le socialisme libertaire en Suisse occidentale). Un autre livre de Bigler avait été très commenté "Der einsame Soldat" (Le soldat solitaire).

* * *

Le titre de la page 48 du numéro de "Choisir" fait sursauter : "Une constitution pour l'an 2000". On sait que la constitution jurassienne est progressiste, mais pas à ce point. L'an 2000 lui suffit!